

SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT
Huissiers de Justice Associés

15 PASSAGE LONJON CS 62180
34960 MONTPELLIER CEDEX 2

thierry.lefloch@huissier-justice.fr

☎ 04 67 60 76 96

☎ 04 67 60 31 14

<http://www.aml-huissiers-montpellier.com>



EXPEDITION

PROCES VERBAL



DESCRIPTIF

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MIL VINGT

ET LE DOUZE OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

Monsieur Le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE LUNEL, demeurant 136 avenue des Abrivados, BP 101 à LUNEL (34404)

Ayant pour avocat :

Me Vincent Rieu, avocat associé de la S.C.P. DENEL-GUILLEMAIN-RIEU-DE CROZALS-TREZEGUET-SURVILLE, au capital de 6.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 400 361 945 dont le siège social est situé 23 bis rue Maguelone à MONTPELLIER (34000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

Agissant en vertu de :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxes foncières 2015 rôle 15/22101, taxe d'habitation 2015 rôle 15/78001, taxes foncières 2016 rôle 16/22101, taxes d'habitation 2016 rôle 16/78001, taxes foncières 2017 rôle 17/22101, taxes d'habitation 2017 rôle 17/78001, taxes foncières 2018 rôle 18/22101, taxes foncières 2019 rôle 19/22101, taxes d'habitation 2019 rôle 19/78001

Poursuivant à l'encontre de :

Sur des biens et droits immobiliers sis :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, sis à LUNEL (HERAULT), 10 avenue de Lattre de Tassigny, un corps d'immeuble comprenant des bâtiments à usage d'habitation avec hangars et garage répartis autour d'une cour centrale, cadastrés section BO n° 238 (anciennement cadastré G n° 1889) pour 4 a 97 ca et section BO n° 237 (anciennement cadastré G n° 1890) pour 10 a 52 ca
PV de cadastre publié le 1er juillet 1987 volume 533 n° 807

Origine de Propriété :

Les biens et droits immobiliers appartiennent à
pour les avoir acquis aux termes d'un acte de Maître SOULAS,
notaire, du 20 octobre 1984 publié les 6 décembre 1984 et 4 janvier 1985
volume 504 n° 991

Je, Thierry LE FLOCH, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon soussigné,

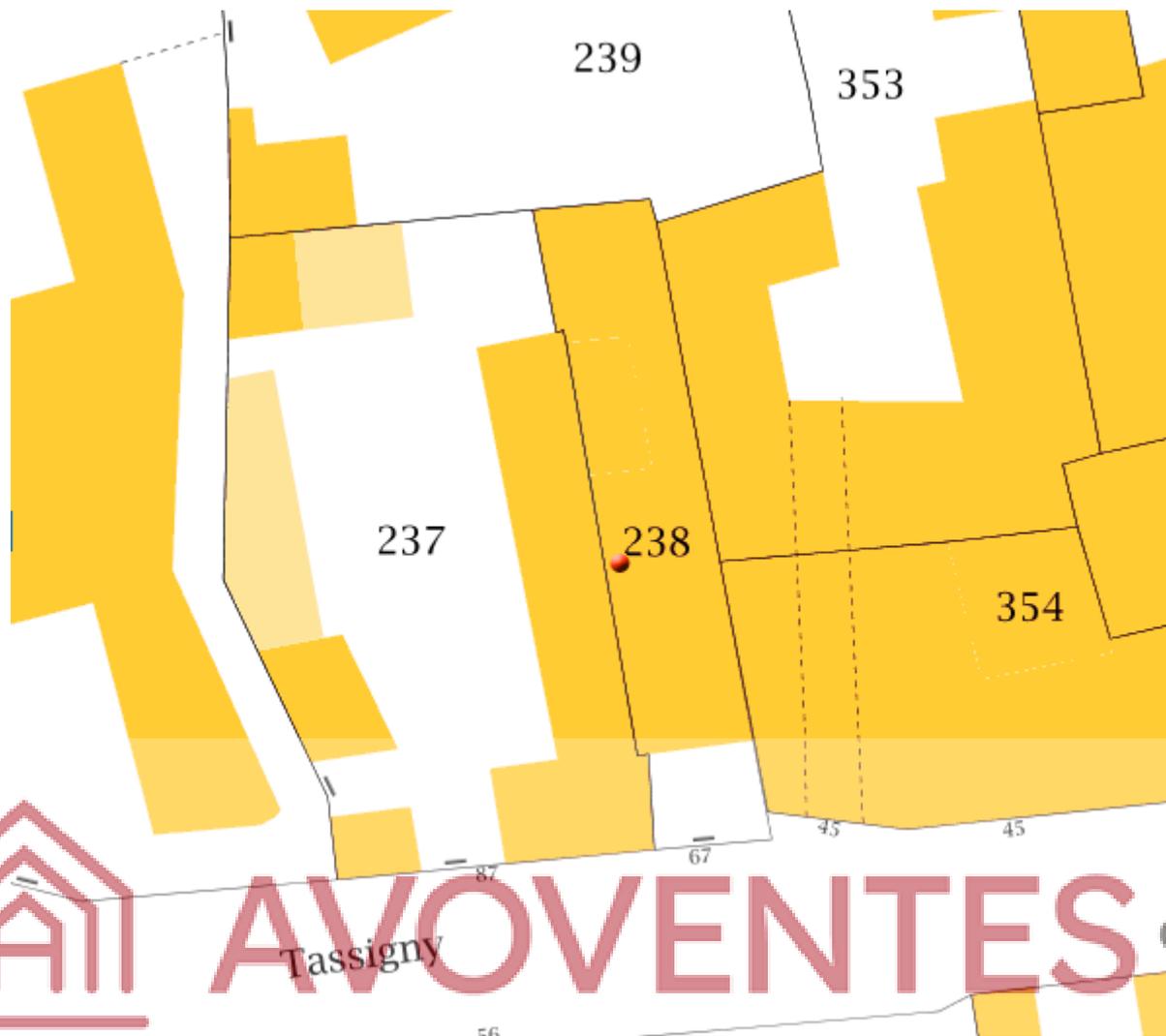
me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec
de la société LOGIS EXPERTISE, au descriptif suivant, l'accès à l'ensemble immobilier
étant libre depuis la voie publique :

SYNDIC : AUCUN

BAIL : IL N'EXISTE AUCUN BAIL

CHAUFFAGE : AUCUN LES LIEUX SONT DESAFFECTES IL N'Y A PAS D EAU NI D ELECTRICITE

AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



 **AVOVENTES** .fr



Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surfaces annexes	Commentaires
Rez-de-chaussée - Pièce 1	51,9	0	
Rez-de-chaussée - Pièce 2	10,1	0	
Rez-de-chaussée - WC	1,36	0	
Rez-de-chaussée - Pièce 3	17,07	0	
Rez-de-chaussée - Dégagement 1	11,75	0	
Rez-de-chaussée - Pièce 4	29	0	
Rez-de-chaussée - Pièce 5	18,4	0	
Rez-de-chaussée - Pièce 6	9,48	0	
Rez-de-chaussée - SDE/WC	2,72	0	
Rez-de-chaussée - Dégagement 2	4,77	0	
Rez-de-chaussée - Cabane jardin	0	48,7	
Rez-de-chaussée - Cabane effondrée jardin	0	18,45	
Rez-de-chaussée - Remise effondrée	0	160	
Etage 1 - Pièce A	15,23	0	
Etage 1 - Pièce B	24,24	0	
Etage 1 - Pièce 7	26,88	0	
Etage 1 - Dégagement 3	3,7	0	
Etage 1 - SDE/WC	2,77	0	
Etage 1 - Pièce 8	29,82	0	
Etage 1 - Pièce 9	18,6	0	
Etage 1 - Pièce 10	8,46	0	
Etage 2 - Pièce 11	2,8	0	
Etage 2 - Pièce 12	15,13	0	
Etage 2 - Pièce 13	19,6	0	
Etage 2 - Pièce 14	18,43	0	
Etage 2 - Pièce 15	7,53	0	
Etage 2 - WC	2,4	0	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 352,14 m² (trois cent cinquante-deux mètres carrés quatorze)
Surfaces annexes totale : 227,15 m² (deux cent vingt-sept mètres carrés quinze)

Fait à LUNEL, le 20/10/2020

DESIGNATION GENERALE :

L'immeuble se situe au centre ville de Lunel, près d'un parc, il est totalement désaffecté, et en partie en ruines.

Contactée sur ce point la mairie précise être en train de prendre un arrêté de péril et vouloir préempter le bien.

Une partie n'a pu être visitée car la moitié du toit s'est effondré et qu'il n'est pas possible d'y accéder de manière sécurisée.

EXTERIEURS :

On entre dans la propriété par un portail en fer forgé ancien et usagé.

La végétation n'est ni entretenue ni maîtrisée, il existe deux abris dont l'un en grande partie effondré, le second est une remise à l'abandon, les murs en pierre recouvert d'enduit comportent des fissures et des traces d'infiltration, la pièce est très encombrée, le sol est en terre battue.



AVOVENTES•fr



 AVOVENTES.fr



 **AVOVENTES**.fr







AVOVENTES.fr



fr

INTERIEUR :

A l'instar de l'extérieur, l'intérieur de la propriété est totalement à l'abandon, inoccupé et non entretenu depuis des décennies selon le propriétaire présent, non équipé d'eau ni d'électricité et habité par des animaux nuisibles (rats, pigeons et chats).

PARTIE GAUCHE IMMEUBLE HABITATION DESAFFECTEE :

Le premier immeuble se présente sur 3 niveaux, avec en façade trois grandes ouvertures donnant sur l'avenue, les autres ouvertures donnent sur le terrain. Les différents niveaux sont desservis par deux escaliers situés chacun à l'extrémité du bâtiment.

Toutes les pièces sont dans un état de délabrement avancé et comportent des fissures, des infiltrations, de la moisissure et des parties démolies, le propriétaire présent précise que cet immeuble a été squatté puis abandonné en l'état.







 AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES•fr









AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



 AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr





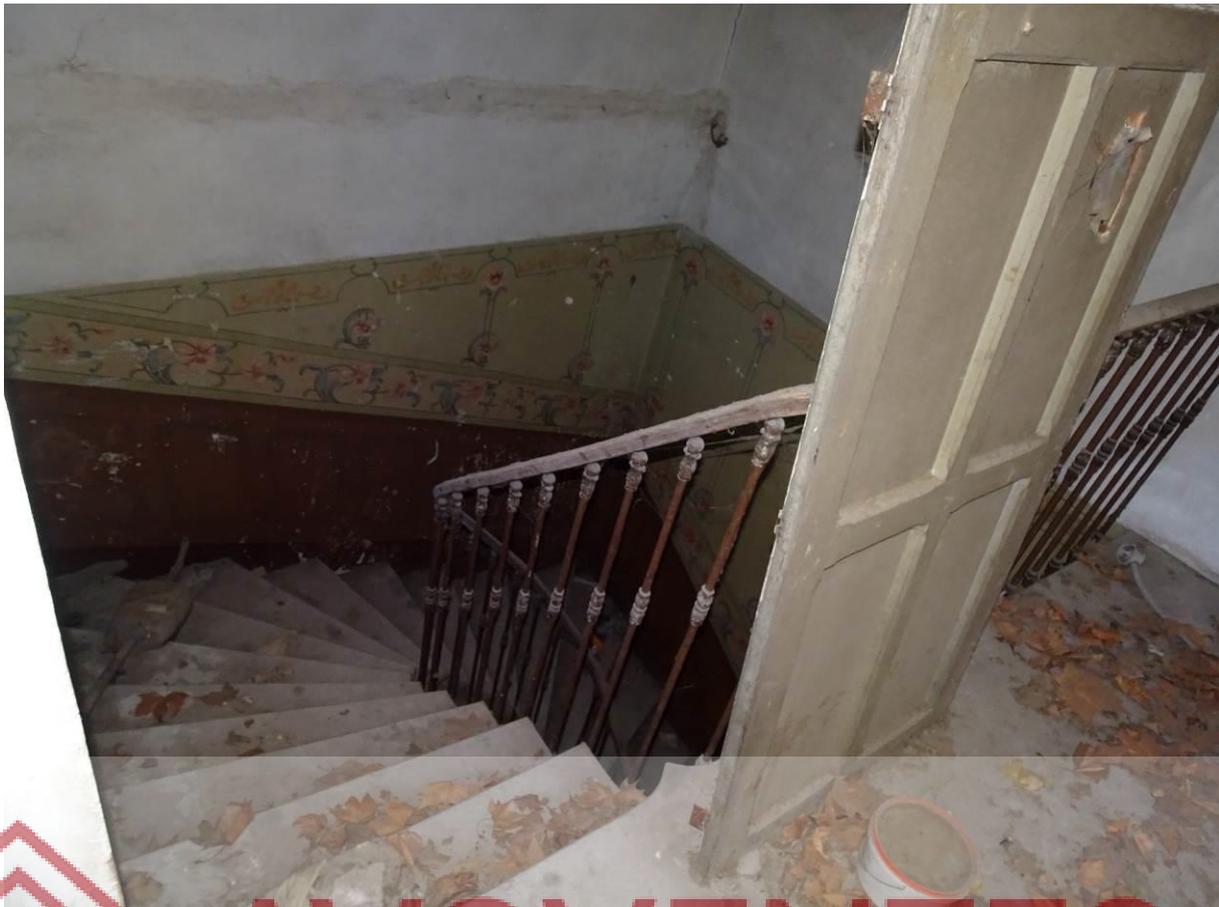
AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr





PARTIE DROITE IMMEUBLE DEMOLI PARTIELLEMENT :

Il est possible d'accéder à cette partie par une porte donnant sur l'avenue ou par l'étage, la moitié de la toiture s'est effondrée, il n'est pas possible d'accéder à l'intégralité du bâti.

L'étage se maintient de manière précaire et menace de suivre la partie effondrée.



AVOVENTES.fr









AVOVENTES.fr

N'ayant plus rien à décrire, je me suis retiré et j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL DE DESCRIPTION** pour servir et valoir ce que de droit.

A l'appui de ces constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques lesquels sont cités dans le corps du constat et annexés en fin pour assurer une meilleure compréhension de la description faite ci-dessus.

